

SERVIM ENTREPRISES
Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 2 560 000 euros
Siege Social : 4, rue Brunel- 75017 PARIS
R.C.S. : PARIS 414 785 261

PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE ANNUELLE
DU 1 OCTOBRE 2024

L'an 2024
Le 1er octobre,
A 10 heures,
Au siège social, à Paris,

Monsieur Grégory URMAN,

Propriétaire de la totalité des 160 000 parts sociales de 16 euros composant le capital social de la société **SERVIM ENTREPRISES**,

Associé unique et seul gérant de ladite Société

A pris les décisions suivantes relatives :

- Au transfert de siège social,
- À la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique décide de transférer le siège social du **4 rue Brunel 75 017 Paris** au **66 rue de la grande armée 75 017 Paris**, et ce à compter du 1er octobre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au **66 avenue de la grande armée 75 017 Paris**.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DS
GU


TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur des copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Grégory URMAN
Gérant associé unique

DocuSigned by:

5AD47D46506F492...